



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_03\_028

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 5 MARS 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale/Direction de la commande publique

---

**OBJET : Amendement de la cartographie des achats 2019**

---

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La Commission permanente a reçu délégation pour définir et autoriser la création d'opérations de travaux, d'ensembles homogènes et de familles de la nomenclature départementale de la commande publique.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser les créations et les modifications d'opérations de travaux annexées.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

La Commission permanente a adopté, le 5 février 2019, la cartographie des achats prévus en 2019. S'agissant de prévisions, il convient de procéder à des adaptations afin, notamment, de prendre en compte les opérations de travaux sur les bâtiments appartenant au Conseil départemental. Les opérations sont ajoutées à la cartographie des achats dans l'attente des affectations des crédits au Budget primitif.

Il s'agit :

- de 88 créations :
  - 36 % pour des collèges ou lycées (cités mixtes),
  - 45 % pour des Maisons du département ou antennes (sociales et techniques),
  - 17 % pour autres bâtiments ou sites (Chéops, Saint-Pardoux, garage départemental, Hôtel du Département, Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane...),
  - 1 % pour opérations voirie ;
- de 5 modifications concernant des ajustements de montant pour des opérations déjà créées.

Il vous est ainsi proposé les créations et les modifications d'opérations de travaux indiquées dans les tableaux en annexe.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet proposé ci-après.

## **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015 donnant délégation à la Commission permanente pour déterminer les modalités d'application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du règlement départemental de la commande publique ;

Vu les articles 20, 21, 22 et 23 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu le titre Ier du règlement départemental d'application du Code des marchés publics ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'autoriser les créations et modifications de montants d'opérations de travaux telles qu'elles figurent dans les tableaux en annexe.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme

LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 5 mars 2019  
Affiché le 5 mars 2019  
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019